



FORMATION OBLIGATOIRE  OUI  NON

# FISCALITÉ AGRICOLE ACCESSIBLE À TOUS : LES CLÉS POUR FAIRE LES BONS CHOIX

## OBJECTIFS

> Comprendre les choix fiscaux (IS impôt sur les sociétés / IR impôt sur les revenus) pour mettre en place une fiscalité optimale au sein de son entreprise agricole dans le cadre d'une analyse stratégique d'entreprise.

## INTERVENANTS



Thibault LACRAMPE, Formateur Responsable Développement Conseil CERFRANCE

## DATES(S) / LIEU / HORAIRES


- > 20 février 2026
- > Interface Elevage 57 rte de Samadet 64410 Arzacq-Arraziguet
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

### Siège

#### INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet  
64410 Arzacq-Arraziguet  
 [interface-elevage.com](http://interface-elevage.com)

### Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT  
 06 30 49 54 43  
 [interface.elevage@orange.fr](mailto:interface.elevage@orange.fr)

### Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS  
 07 88 72 62 28  
 [formation.interface.elevage@gmail.com](mailto:formation.interface.elevage@gmail.com)

# FISCALITÉ AGRICOLE ACCESSIBLE À TOUS : LES CLÉS POUR FAIRE LES BONS CHOIX

## ECONOMIQUE - GESTION D'ENTREPRISE

### PROGRAMME

#### > Les fondamentaux de l'impôt sur les sociétés

- Sociétés civiles agricoles – les différentes modalités de passage à l'IS
- Les incidences fiscales du passage à l'IS d'une société relevant de l'impôt sur le revenu
- Les aspects sociaux
- Fondamentaux de l'IS : incidences juridiques.

#### > L'opportunité de l'impôt sur les sociétés en agriculture

- Calcul des prélèvements (sur les revenus professionnels imposés à l'IR, sur les revenus des gérants des sociétés à l'IS, sur les revenus de capitaux distribués)
- Comparaison sur les revenus (revenus professionnels et revenu de gérance/et de dividendes).

#### > Comparatifs Impôt sur les revenus / Impôts sur les sociétés

- Modalité de détermination du résultat,
- Modalité d'imposition du résultat,
- Traitement fiscal des rémunérations,
- Traitement des plus-values professionnelles,
- Aspects sociaux,
- Nature fiscale de la rémunération du travail des associés de sociétés d'exploitation soumises à l'IS

#### > Bilan de la formation

#### DURÉE

1 JOUR  
(7 HEURES)

#### PUBLIC

AGRICULTEURS OU  
SALARIÉS AGRICOLES

#### PRÉ-REQUIS

AUCUN

#### PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE  
ET ACTIVE, EXERCICE, EN  
PETITS GROUPE,  
ÉCHANGES ENTRE PAIRS

#### EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN  
DÉBUT DE FORMATION  
ET QCM EN FIN DE  
SESSION

#### COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :  
180,83€ HT PAR  
PERSONNE ET PAR JOUR  
SOIT 217€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :  
196€ HT PAR PERSONNE  
ET PAR JOUR SOIT  
235,20€ TTC PRIS EN  
CHARGE PAR L'OPCO  
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES  
OPCO, NOUS  
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.